

Règlement de l'Omnum Romand de Cyclocross

En raison de la situation sanitaire actuelle, des mesures exceptionnelles ont dû être prises. Elles surlignées en vert ci-après.

0. MESURES SPECIALES COVID APPLICABLES SUR TOUTES LES MANCHES

- **Inscription uniquement à l'avance. Aucune inscription sur place possible. Le délai d'inscription est prolongé jusqu'au jeudi midi précédant la course**
- **Lors de l'inscription, le ou la coureur-coureuse télécharge le formulaire de contact. Celui-ci doit être complété (indication des coordonnées du ou de la coureur-coureuse ainsi que des personnes qui l'accompagne. Le formulaire complété doit être remis à l'organisation en échange de son dossard.**
- **Le port du masque est obligatoire dans les zones techniques**
- **Le port du masque obligatoire pour toutes les coureurs et coureuses jusqu'à 30 secondes avant le départ, avec l'obligation de le remettre à un-e accompagnateur ou accompagnatrice ou de le glisser dans la poche du maillot.**
- **La remise des prix s'effectuera directement après chaque course. Les coureurs et coureuses concerné-es sont prié-es de rester à proximité de la zone d'arrivée.**

De plus, veuillez prendre connaissance du plan de protection propre à chaque organisateur.

1. CALENDRIER

La saison 2019-2020 de l'Omnum Romand de Cyclocross (ORC) se dispute en 7 manches :

_1 Omnum	24.10.2020	Chailly-sur-Montreux (VD)
_2 Omnum	07.11.2020	Payerne (VD)
_3 Omnum	14.11.2020	Buttes (NE)
_4 Omnum	28.11.2020	Cossonay (VD)
_5 Omnum	05.12.2020	Nyon (VD)
_6 Omnum	12.12.2020	Porrentruy (JU)
_7 Omnum	19.12.2020	Bex (VD)

Le comité de l'ARC renonce à l'organisation du traditionnel souper de clôture ainsi qu'à la remise des prix du classement général (voir chiffre 11 pour le classement général)

2. CATEGORIES

L'Omnium Romand de Cyclocross est ouvert à tou·tes les coureurs et coureuses licencié·es et non licencié·es des catégories A, B, C, dames, masters et écoliers/écolières.

Lors les championnats romands et cantonaux, seul·es les coureurs et coureuses licencié·es annuels peuvent se voir décerner le titre de champion·ne romand·e et/ou de champion·ne cantonal·e (cf. détails à l'article 11 ci-après).

En application du règlement international et national, les participant·es s'inscriront à l'Omnium Romand de Cyclocross 2020-2021 dans la catégorie qui sera la leur au 1^{er} janvier 2021, soit :

Les Petits et Petites Cracks	2013 et plus jeunes
U10 – U15 Ecoliers/Ecolières	2012-2007
U17 Cadets – U17 Cadettes	2006-2005
U19 Juniors	2004-2003
Dames (U19, amateurs, élites, masters)	2004+
Hommes (amateurs, élites)	2002-1992
Masters 1	1991-1982
Masters 2	1981-1972
Masters 3	1971+

3. FINANCES D'INSCRIPTION

Par manche :

Les Petits et Petites Cracks	Gratuit
U10-U15 Ecoliers/écolières	Gratuit
U17 Cadets/cadettes	CHF 15
Dames	CHF 15
U19 Juniors	CHF 20
Hommes, Masters 1-2-3	CHF 20

En raison du COVID, il ne sera pas possible de s'inscrire à toutes les manches de l'Omnium Romand de Cyclocross via le passeport.

4. INSCRIPTIONS

Les inscriptions s'effectuent uniquement en ligne sur le site mso-chrono.ch.

Les inscriptions en ligne sont ouvertes jusqu'au jeudi midi précédant la course.

Les inscriptions pour la catégorie des **écoliers/écolières** et des **Petits et Petites Cracks** sont gratuites.

Lors de l'inscription, le ou la coureur-coureuse télécharge le formulaire de contact. Celui-ci doit être complété (indication des coordonnées du ou de la coureur-coureuse ainsi que des personnes qui l'accompagne. Le formulaire complété doit être remis à l'organisation en échange de son dossard.

5. HORAIRE

vérifier l'horaire de chaque manche sur omnumromand.ch

6. RECONNAISSANCE DU PARCOURS

La reconnaissance du parcours peut s'effectuer avant le début des courses ou entre deux courses (une plage horaire est en principe prévue).

Les organisateurs, y compris les bénévoles sur le parcours, sont autorisés à interdire à tout-es coureurs ou coureuses qui ne respecteraient pas cette règle de prendre le départ.

7. ORDRE DE DEPART + APPEL

Ecoliers/écolières : Les garçons nés en 2007-2008 partent avec une minute de retard (handicap) sur les autres participant·es· plus jeunes.

Cadets : Les cadets partent 2 minutes après les dames et les cadettes.

Cadettes : Les cadettes partent en même temps que les dames.

La place sur la ligne de départ est déterminée par le classement provisoire après chaque manche.

Pour la première manche, le classement de la saison précédente fait foi.

Un appel sera fait pour les catégories écoliers/écolières, cadets, cadettes et dames.

Juniors-Hommes-Masters 1 :

Aucun appel ni placement prioritaire. L'ARC demande à tous les participants de faire preuve de fair-play au moment de se placer sur la ligne, en tenant compte de son niveau et de celui de ses concurrents.

Masters 2 – 3 :

Aucun appel ni placement prioritaire. L'ARC demande à tous les participants de faire preuve de fair-play au moment de se placer sur la ligne, en tenant compte de son niveau et de celui de ses concurrents.

8. PORT DU MASQUE

Le port du masque est obligatoire pour tout-es les coureurs et coureuses dans la zone de départ jusqu'à 30 secondes avant le départ. Les coureurs et coureuses ont l'obligation de le remettre à une personne présente sur la ligne de départ ou de le glisser dans la poche de leur maillot.

Le port du masque est obligatoire pour toutes personnes dans les zones techniques.

9. DUREE DES COURSE

Les Petits et Petites Cracks	environ 500 m
U11-U15 écoliers/écolières	20 minutes (parcours réduit)
U17 cadets, U17 cadettes	35 minutes
Dames	35 minutes
Juniors, hommes, masters 1	50 minutes
Masters 2, masters 3	45 minutes

Le nombre de tours est fixé par le jury de course du chronométrage sur la base du temps au 2^{ème} tour.

10. REMISE DES PRIX

La remise des prix s'effectuera directement après chaque course. Les coureurs et coureuses concerné-es sont prié-es de rester à proximité de la zone d'arrivée.

Catégorie	Rang	Prix
Les Petits et Petites Cracks	Tou·tes	Remis par l'ARC L'organisateur est libre de remettre également un prix
Ecoliers/écolières	min. 10 premier·ères	Prix en nature remis par l'organisateur
Cadets/cadettes	5 premier·ères	Prix en espèce remis par l'ARC + en nature remis par l'organisateur
Juniors	min. 3 premiers	Prix en espèce remis par l'ARC + en nature remis par l'organisateur

Dames	min. 3 premières	Prix en nature remis par l'organisateur
Hommes	min. 3 premiers	Prix en nature remis par l'organisateur
Masters 1	min. 3 premiers	Prix en nature remis par l'organisateur
Masters 2	min. 3 premiers	Prix en nature remis par l'organisateur
Masters 3	min. 3 premiers	Prix en nature remis par l'organisateur

Le et la leader des catégories écoliers et écolières reçoivent un maillot de leader qu'il et elle doivent porter lors de la prochain manche.

La présence du coureur ou de la coureuse est obligatoire pour recevoir son prix.

11. CLASSEMENT GENERAL

Tout comme le souper de clôture, il est également renoncé à la remise des prix du classement général.

Un classement général sera néanmoins établi et pourra être consulté sur MSO Chrono.

Les résultats de toutes les manches seront pris en compte pour l'établissement du classement général.

Le barème de points appliqué pour toutes les catégories est le suivant :

Rang	1 ^{er}	2 ^{ème}	3 ^{ème}	4 ^{ème}	5 ^{ème}	6 ^{ème}	7 ^{ème}	A partir du 8 ^{ème}	Abandon
Points	100	97	95	93	91	90	89	moins 1 point	10

La catégorie Les Petits et Petites Cracks ne donne pas lieu à un classement général.

En cas d'égalité, le classement lors de la dernière manche sera déterminant.

12. CHAMPIONNATS ROMANDS & CANTONAUX

A ce jour, la course qui fera office de championnats romands et cantonaux n'est pas encore connue.

En raison de la situation actuelle, la remise des prix et des titres n'aura pas lieu sur place.

L'ARC renvoie aux informations officielles de la Conférence des présidents cantonaux.

Le règlement détaillé est disponible sur cyclismeromand.ch.

Les champion-nes peuvent porter le maillot de champion-ne cantonal-e lors des manches suivantes de l'ORC de la saison en cours et durant la saison suivante jusqu'au prochain championnat, pour autant qu'ils et elles continuent de courir dans la même catégorie.

13. MATERIEL AUTORISE

Les VTT sont admis pour les catégories écoliers/écolières, cadets/cadettes et dames.

Les écoliers et écolières peuvent changer de roues, mais pas de vélo.

Pour les catégories juniors, hommes et masters, la largeur de pneus maximale autorisée est de 33 mm.

Les vélos de gravel sont acceptés pour autant que la largeur des pneus n'excède pas 33 mm.

14. ASSURANCE

Chaque coureur doit être au bénéfice d'une assurance RC et accidents couvrant les compétitions sportives.

15. AUTRE REGLEMENTS APPLICABLES

Pour tous les cas non prévus dans le présent règlement, il sera fait référence aux règlements de Swiss Cycling et de l'UCI.

En raison de la situation actuelle, certaines mesures sont susceptibles de changer en cours de saison.

Veillez toujours prendre connaissance des informations publiées par les organisateurs.